

GUIDE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

DÉVOILER VOTRE SITUATION DE HANDICAP : POUR OU CONTRE ?

Se connaître

Savoir communiquer

Être proactif



Accueil et soutien
aux étudiants en situation
de handicap



UNIVERSITÉ
LAVAL

Centre d'aide aux étudiants

LES REMERCIEMENTS

La rédaction de ce guide est rendu possible grâce à la collaboration de certaines personnes. Par conséquent, nous tenons à remercier pour leurs précieux commentaires

Madame Louise Careau, directrice du Centre d'aide aux étudiants

Madame Mylène Bussières, conseillère aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiants

Monsieur Daniel Tremblay, conseiller aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiants

RÉDACTION DE CE GUIDE

Madame Anne-Louise Fournier, coordonnatrice du secteur Accueil et soutien
aux étudiants en situation de handicap, Centre d'aide aux étudiants

Madame Marie-Hélène Simard, conseillère aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiant

RÉVISION DU DOCUMENT

Madame Louise Trudel, agente de recherche et de planification,
Centre d'aide aux étudiants

GRAPHISME

Service de reprographie de l'Université Laval

Université Laval, avril 2017

DÉVOILER VOTRE SITUATION DE HANDICAP : POUR OU CONTRE ?

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| <u>01</u> À PROPOS DE CE GUIDE Se connaître, savoir communiquer, être proactif 4 | <u>08</u> SAVOIR COMMUNIQUER : QUOI DIRE ? COMMENT LE DIRE ? Le choix des mots 8 |
| <u>02</u> LES RÉTICENCES À DÉVOILER VOTRE SITUATION DE HANDICAP 4 | <u>09</u> SAVOIR COMMUNIQUER : QUAND FAUT-IL LE DIRE ? En milieu scolaire, en stage ou sur le marché du travail 9 |
| <u>03</u> ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP Des faits qui remettent en question les préjugés 5 | <u>10</u> EN GUISE DE CONCLUSION Une période de réflexion, pour une décision éclairée 13 |
| <u>04</u> DIVULGUER VOTRE SITUATION DE HANDICAP Un choix personnel, dans un climat de confiance 6 | <u>11</u> LES RESSOURCES UTILES 14 |
| <u>05</u> POUR BIEN COMMUNIQUER VOTRE SITUATION DE HANDICAP Mieux vous connaître 6 | <u>12</u> LES RÉFÉRENCES 14 |
| <u>06</u> LE PROCESSUS D'ACCEPTATION Prendre le temps nécessaire 7 | <u>13</u> LES ANNEXES Annexe 1 – Quelle est ma situation de handicap? 16 Annexe 2 – Qui suis-je? 17 Annexe 3 – La balance décisionnelle 18 |
| <u>07</u> LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS L'étudiant, l'Université Laval et le conseiller 8 | |

01

À PROPOS DE CE GUIDE

Se connaître, savoir communiquer, être proactif

Révéler ou non votre situation de handicap? Cette question est fréquente et préoccupe la plupart des étudiants en situation de handicap. Pour y répondre, il est essentiel de vous connaître, de savoir communiquer et d'être proactif dans votre démarche.

Bien qu'il demeure un choix personnel de divulguer ou non votre situation de handicap, nous désirons vous guider dans votre décision que ce soit auprès du personnel enseignant, en classe, en stage ou sur le marché du travail.

Afin de faciliter vos démarches d'accommodement et de sensibilisation, nous aborderons aussi les questions suivantes : Quoi dire? Comment le dire? Quand le dire?

02

RÉTICENCES À DÉVOILER VOTRE SITUATION DE HANDICAP

Plusieurs raisons font hésiter les étudiants à dévoiler leur situation de handicap et à avoir recours aux mesures d'accommodement.

En voici quelques-unes tirées d'un sondage effectué en 2010 auprès d'étudiants en situation de handicap d'une université américaine de la Pennsylvanie¹ :

- Difficulté à demander des aménagements (gêne, honte)
- Désir d'être comme les autres, de passer inaperçu
- Acceptation de la déficience fonctionnelle qui n'est pas toujours faite (diagnostic récent)
- Peur qu'une étiquette leur soit apposée et qu'elle les suive sur le marché du travail
- Expériences négatives avec les professeurs
- Préoccupation de ce que les autres étudiants vont penser
- Peur que ce soit perçu comme un privilège ou mal compris



¹ *Exploring Barriers to College Student Use of Disability Services and Accommodations*. Laura Marshak, Todd Van Wieren, Dianne Raeke Ferrell, Lindsay Swiss, Catherine Dugan, Indiana University of Pennsylvania. *Journal of Postsecondary Education and Disability*. Volume 22, Number 3, 2010, 156-175.



ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Des faits qui remettent en question les préjugés

Des préjugés persistent encore face aux personnes en situation de handicap et les étudiants en situation de handicap ne font pas exception.

Ces préjugés représentent un frein à divulguer le handicap, et le manque d'information alimente souvent une part de ces préjugés.

Voici donc un tableau relatant les faits qui remettent en question certains préjugés ou préoccupations à l'égard des étudiants en situation de handicap :



Attention aux « prévisions »

Comme pour tous les autres étudiants, il est difficile de prévoir quel sera leur rendement sur le marché du travail.

Il faut offrir l'encadrement nécessaire, dont les mesures d'accommodement, tout en s'assurant que l'étudiant réponde aux exigences du programme et des stages.

| PRÉJUGÉS/PRÉOCCUPATIONS | FAITS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Ils n'ont pas leur place à l'université | <ul style="list-style-type: none"> Les critères d'admissibilité sont les mêmes pour tous C'est un choix de société qui permet à tous, sans discrimination d'accéder à l'éducation |
| <ul style="list-style-type: none"> Ils bénéficient de privilèges | <ul style="list-style-type: none"> Ils doivent respecter les mêmes exigences des programmes d'études et atteindre les mêmes connaissances et compétences C'est la manière d'évaluer qui peut différer |
| <ul style="list-style-type: none"> Ils feront face à des obstacles qu'ils ne pourront pas franchir | <ul style="list-style-type: none"> Comme tous les autres étudiants, ils auront à faire face à des obstacles et devront trouver des solutions pour y remédier |
| <ul style="list-style-type: none"> Ils risquent un échec Ils auront besoin de trop d'encadrement | <ul style="list-style-type: none"> Les mesures d'accommodement demandent parfois de la créativité et personne ne peut prédire avec certitude l'échec ou la réussite d'un cours |
| <ul style="list-style-type: none"> Ils ne seront jamais embauchés sur le marché du travail, car ils ne donneront pas un aussi bon rendement que les autres | <ul style="list-style-type: none"> La majorité des étudiants en situation de handicap se trouve un emploi : 67 % selon l'enquête Relance de 2005² Un diplôme aide à se trouver un emploi Ils deviennent des citoyens actifs qui contribuent à la société |

² Enquête Relance 2005: Relance des étudiantes et des étudiants diplômés universitaires ayant des besoins spéciaux, cohorte 2002-2003, AQICEBS
http://www.aqicesh.ca/docs/Enquete-Relance-2005_Final_FR.pdf



04

DIVULGUER VOTRE SITUATION DE HANDICAP

Un choix personnel, dans un climat de confiance

Divulguer votre situation de handicap demeure un choix personnel. Rappelons que toute personne a droit à la confidentialité de son état de santé.

Il n'y a donc **pas d'obligation légale** à dévoiler son handicap **sauf s'il y a un effet sur** :

- > Votre rendement au travail ou votre capacité à répondre aux exigences du programme
- > Votre capacité à travailler en sécurité et à assurer la sécurité de vos collègues

Donc, si vous avez à demander des accommodements pour pallier votre situation de handicap afin de vous assurer un rendement à votre plein potentiel, vous devrez en aviser seulement les personnes concernées : votre professeur, votre responsable de stage ou votre employeur.

Toutefois, si vous désirez sensibiliser votre entourage à votre situation de handicap, nous vous encourageons à le faire si vous êtes dans un climat de confiance et d'ouverture.



Rappelez-vous que vous êtes une personne à part entière.

Votre situation de handicap ne représente qu'une de vos facettes.

05

POUR BIEN COMMUNIQUER VOTRE SITUATION DE HANDICAP

Mieux vous connaître

Avant de dévoiler votre situation de handicap, il importe d'être en mesure de bien vous « auto-représenter » pour faciliter la communication et rassurer votre entourage sur les préoccupations possibles.

Voici les éléments à clarifier au préalable :

Bien vous connaître

- > Précisez vos forces, vos faiblesses, vos compétences
- > Énumérez vos expériences de travail

Bien connaître votre situation de handicap

- > Lire sur votre situation de handicap
- > La décrire en utilisant des mots simples
- > Nommez les impacts négatifs et positifs de vivre avec votre situation de handicap
- > Identifiez les obstacles possibles lors de vos études, en stage ou sur le marché du travail

Bien connaître les moyens pour pallier votre situation de handicap

- > Expliquez l'aide personnelle ou matérielle nécessaire pour étudier ou travailler. Comme par exemple, les logiciels spécialisés et les programmes de subventions possibles pour l'employeur
- > Nommez vos stratégies personnelles comme la gestion de temps, de planification et de saines habitudes de vie

Connaître les lois et responsabilités de chacun

- > Renseignez-vous sur les lois et politiques en milieu universitaire et sur le marché du travail



N'hésitez pas à rencontrer votre conseiller du Centre d'aide aux étudiants, secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH), afin de vous aider dans votre réflexion.



Prenez le temps de mettre par écrit votre **bilan personnel** à l'aide des trois questionnaires suivants, disponible en annexe³ :

- > **QUELLE EST MA SITUATION DE HANDICAP ?**
- > **QUI SUIS-JE ?**
- > **LA BALANCE DÉCISIONNELLE**

06

LE PROCESSUS D'ACCEPTATION

Prendre le temps nécessaire

Répondre aux questions précédentes permet de mieux cerner où vous en êtes dans l'acceptation de votre situation de handicap.

Certaines personnes viennent d'obtenir leur évaluation qui confirme leur diagnostic, par exemple : le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. D'autres vivent avec leur handicap depuis leur naissance comme une déficience auditive ou visuelle.

Il faut prendre le temps nécessaire pour accepter et ainsi percevoir sa situation de handicap comme faisant partie de son identité.

N'hésitez pas à rencontrer des gens qui partagent la même situation que vous et qui ont pleinement réalisé leur projet de vie ; elles peuvent devenir une véritable source d'inspiration !

Il existe aussi de l'aide professionnelle ou des organismes communautaires avec lesquels vous pouvez discuter de votre situation de handicap.



³ Ces questionnaires sont disponibles en annexe du présent guide, ainsi qu'au Centre d'aide aux étudiants.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

L'étudiant, l'Université Laval et le conseiller

Il est important de clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour favoriser une meilleure collaboration :

L'ÉTUDIANT : il est de votre responsabilité de dévoiler votre situation de handicap à l'université si vous désirez obtenir des mesures d'accommodement.

L'UNIVERSITÉ LAVAL : elle a l'obligation de trouver des moyens pour pallier votre situation de handicap dans un contexte raisonnable, et elle doit démontrer les raisons qui l'empêchent de fournir les accommodements demandés, s'il y a lieu.

LE CONSEILLER AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP : il peut venir en aide aux étudiants et au personnel enseignant pour trouver des solutions créatives face aux obstacles pouvant être rencontrés.

EN STAGE, ET SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, les mêmes règles s'appliquent : il est de votre responsabilité d'informer votre superviseur ou votre employeur seulement si vous avez besoin d'accommodement pour exercer vos compétences à votre plein potentiel.

Pour plus d'information concernant le contexte légal en milieu universitaire, consultez le guide *Mesures d'accommodement à l'Université Laval : une responsabilité partagée*⁴.

SAVOIR COMMUNIQUER : QUOI DIRE? COMMENT LE DIRE?

Le choix des mots

Si vous divulguez votre situation de handicap, voici les aspects que vous pouvez préciser avec les personnes concernées :

- > Diagnostic médical (facultatif)
- > Les impacts scolaires, en stage ou à l'emploi
- > Les moyens utilisés pour pallier votre situation de handicap
- > Les ressources disponibles

Le choix des mots fera la différence dans votre manière de formuler vos demandes ou de vous « auto-représenter ». Par exemple, présentez-vous comme une personne en situation de handicap plutôt qu'une personne handicapée.

Avec les années, le vocabulaire pour décrire la réalité des personnes handicapées a évolué passant des termes infirme, invalide, handicapé et personne handicapée à personne en situation de handicap.

Désormais, il s'agit plus d'une responsabilité partagée entre la personne ayant des limitations et les aménagements possibles dans son environnement, conformément au modèle québécois du *Processus de Production du Handicap*⁵.

N'hésitez pas à utiliser les mots appropriés et scientifiques qui démontrent que vous êtes « expert » de votre situation de handicap.

Démontrez avant tout que vous vous connaissez bien et que vous êtes proactif dans la recherche de solutions. Cette attitude favorise une ouverture d'esprit tant de la part des employeurs que du personnel enseignant en permettant de diminuer les craintes, les doutes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap.

⁴ Mesures d'accommodement à l'Université Laval : une responsabilité partagée, <https://www.aide.ulaval.ca>

⁵ Réseau international sur le processus de production du handicap – RIPPH, <http://www.riph.qc.ca>



Formulez vos demandes en respectant les règles de politesse et de savoir-vivre en évitant une approche revendicatrice ou un ton accusateur. Votre manière de communiquer joue un rôle important pour favoriser un climat propice à la collaboration.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander l'aide de votre conseiller aux étudiants en situation de handicap en transmettant une ébauche du courriel que vous désirez envoyer à votre professeur.



Exemple de formulation pour une demande à votre professeur :

Bonjour monsieur le professeur,

*Je suis une étudiante inscrite à votre cours.
Je vis une situation de handicap qui affecte ma concentration et ma capacité d'attention.
Je sollicite votre aide pour la recherche d'un preneur de notes. Serait-ce possible de transmettre ce courriel aux étudiants inscrits dans votre cours ?*

Je vous remercie de votre collaboration et n'hésitez pas à contacter mon conseiller aux étudiants en situation de handicap si nécessaire.



SAVOIR COMMUNIQUER : QUAND FAUT-IL LE DIRE ?

En milieu scolaire, en stage
ou sur le marché du travail

Voici quelques conseils pour faciliter le dévoilement ou non de votre situation de handicap. Votre décision se détermine en fonction du contexte.

Nous distinguons ici certaines situations plus propices au dévoilement soit en milieu scolaire, en stage, ou sur le marché du travail.

EN MILIEU SCOLAIRE

Lors de votre demande d'admission dans un programme, il est inutile de mentionner votre situation de handicap. Par contre, si un test d'admission est nécessaire (par exemple pour un test de classement en langues) et qu'il est exigé de répondre dans un temps

précis à des questions par écrit, il s'avère important de demander des mesures d'accommodement afin d'obtenir, par exemple, du temps supplémentaire pour la passation de ce test.

Vous devez contacter le conseiller du Centre d'aide aux étudiants ACSESH, afin de présenter les documents médicaux qui attestent votre situation.

Suite à cette rencontre d'évaluation de besoins, le conseiller aux étudiants en situation de handicap communiquera avec le personnel responsable pour mettre en place les mesures d'accommodement nécessaires.



Après avoir été admis dans un programme, vous devez prévoir une rencontre avec un conseiller aux étudiants en situation de handicap pour évaluer vos besoins et déterminer les mesures d'accommodement pour les évaluations et pour sensibiliser l'entourage. S'il y a lieu, votre conseiller vous remettra une *Lettre d'attestation d'accommodements scolaires* qui sera valide pour la durée complète de vos études à l'Université Laval.

Pour chaque session, vous devez remettre votre *Lettre d'attestation d'accommodements scolaires* à chacun de vos professeurs ou l'envoyer par courriel, dans les **deux premières semaines de cours**. Une rencontre pourra être envisagée avec votre professeur si des mesures sont à discuter plus en détail.

Pour les travaux en équipe, vous pouvez répartir les tâches en fonction des forces et compétences de chacun sans être obligé de mentionner votre situation de handicap. Par exemple, si vous avez un trouble d'apprentissage, précisez que vous aimeriez qu'une autre personne veille à la relecture de la version finale du travail.

Pour les laboratoires, si la sécurité des collègues est à considérer, par exemple si vous avez une déficience motrice (paralysie à un bras), vous devez préciser les mesures d'aide appropriées, comme un accompagnateur, pour vous aider pour la manipulation du matériel.

Pour les cours à distance, si votre *examen a lieu en salle sous surveillance et à l'extérieur du campus*, vous devez transmettre votre *Lettre d'attestation d'accommodements scolaires* à Formation à distance⁶ après vous être inscrit en ligne, et ce, dès le début de la session. La date limite à respecter est indiquée sur son site internet. Envoyez également cette lettre à vos enseignants qui sont responsables de vous accommoder pour vos autres types d'évaluations (examens en ligne, travaux, etc.).

EN STAGE

En stage, vous pouvez parler de votre situation de handicap si vous devez demander des accommodements (exemple : délai de remise de rapports de stage ou répartir sur une plus longue période la durée du stage).

Un climat de confiance et d'ouverture du personnel enseignant favorise le dévoilement de votre situation de handicap.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller aux étudiants en situation de handicap avant d'entreprendre votre stage, il pourra vous guider dans vos demandes et vos recherches de solutions.

⁶ Formation à distance, www.distance.ulaval.ca



SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En recherche d'emploi, nous vous suggérons d'éviter de mentionner dans votre lettre de motivation ou votre CV votre situation de handicap, pour ne pas limiter vos chances d'être convoqué en entrevue.

Comme toute autre personne, soulignez davantage vos résultats scolaires, vos réalisations, vos compétences et vos expériences qui les inciteront à vous rencontrer.

En entrevue, vous devez mentionner votre situation de handicap si vous avez à demander des accommodements lors de l'entrevue, surtout si vous avez une déficience motrice, visuelle ou auditive.

Soyez positif et soulignez ce que votre situation de handicap vous a permis de développer davantage, tel le sens de l'organisation ou la persévérance face à l'adversité. Rassurez votre interlocuteur sur votre rendement pour l'emploi convoité par vos réalisations et autres expériences de travail par des lettres de recommandation. Plusieurs employeurs craignent encore un rendement plus faible des personnes en situation de handicap.

Pour les tests d'embauche, plus fréquents dans la fonction publique, vous pouvez obtenir des mesures d'accommodement si vous en faites la demande pour pallier votre situation de handicap (exemple : temps supplémentaire pour répondre aux questions pour les tests écrits). Il en va de même pour les examens de la plupart des ordres professionnels.

Une fois engagé, vous avez la responsabilité d'aviser votre employeur si vous avez à demander des ajustements ou des accommodements pour exercer vos fonctions comme l'installation de logiciels spécialisés ou l'obtention d'un horaire plus souple.

Certaines personnes ayant un handicap « invisible » préfèrent attendre de faire leur preuve et d'avoir développé un lien de confiance avant de sensibiliser leur entourage à leur situation de handicap.



Handicap « invisible »

La plupart des mesures d'accommodement demandées en milieu scolaire ne sont plus nécessaires en stage ou sur le marché du travail.

Le marché de l'emploi offre souvent plus de souplesse dans l'horaire de travail, la remise de projet, la possibilité de travailler en équipe, etc.

La personne en situation de handicap a aussi la responsabilité de prendre des moyens pour pallier son handicap comme utiliser les outils de gestion du temps et développer des habiletés d'affirmation, de communication et de gestion du stress.



EN GUISE DE CONCLUSION

Une période de réflexion, pour une décision éclairée

Nous espérons que ce guide vous aura permis de prendre une décision plus éclairée pour dévoiler ou non votre situation de handicap. Une période de réflexion s'avère nécessaire pour bien vous connaître comme tout autre étudiant.

Rappelez-vous que vous devez devenir un « expert » de votre situation de handicap pour sensibiliser votre entourage. Cette attitude favorise une meilleure collaboration pour ainsi étudier et travailler à votre plein potentiel.



LES RESSOURCES UTILES

Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval

www.aide.ulaval.ca

- > Conseillers aux étudiants en situation de handicap
- > Psychologues
- > Conseillers en orientation

Service de placement de l'Université Laval

www.spla.ulaval.ca

- > Conseillers en emploi pour connaître les organismes venant en aide aux étudiants en situation de handicap en recherche de stage ou pour un d'emploi
- > Programme de subventions à l'emploi

Témoignage / Vidéo

Une stagiaire en enseignement ayant une dyslexie et une dysorthographe « *Les étudiants en situation de handicap: Réussite en stage* ». UQTR, 2015 <http://blogue.uqtr.ca/2015/10/12/les-etudiants-en-situation-de-handicap-reussite-en-stage/>

LES RÉFÉRENCES

FOURNIER, Anne-Louise et TRUDEL, Louise. *Les étudiants en situation de handicap* : défis et enjeux. Formation offerte au personnel de l'Université Laval, Centre d'aide aux étudiants, secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH), mai 2016.

PHILION, Ruth. *Guide de référence sur les mesures d'accommodement pouvant être offertes aux étudiants en situation de handicap en contexte universitaire*, février 2016. <http://www.capres.ca/2016/02/guide-de-referance-mesures-daccommodement-pouvant-etre-offertes-aux-etudiants-situation-de-handicap-contexte-universitaire/> (Page consultée le 11 avril 2017)

TEE, Julie. *La divulgation et l'aménagement du lieu de travail, Rapport-Forum sur les stratégies de recherche d'emploi*. In Site de National Educational Association of Disabled Students. http://www.neads.ca/fr/about/projects/jss/quebec_report_Tee.php (Page consultée le 19 février 2016)

Exploring Barriers to College Student Use of Disability Services and Accommodations. Laura Marshak, Todd Van Wieren, Dianne Raeke Ferrell, Lindsay Swiss, Catherine Dugan, Indiana University of Pennsylvania. *Journal of Postsecondary Education and Disability*. Volume 22, Number 3, 2010, 156-175.

Enquête Relance 2005 : *Relance des étudiantes et des étudiants diplômés universitaires ayant des besoins spéciaux*, cohorte 2002-2003, AQICEBS http://www.aqicesh.ca/docs/Enquete-Relance-2005_Final_FR.pdf (Page consultée le 19 février 2016)

Guide de ressources de transition « *Défense et divulgation* » <http://www.transitionresourceguide.ca/fr/ressources/defense-et-divulgation> (Page consultée le 19 février 2016)

Réseau international sur le processus de production du handicap – RIPPH <http://www.ripph.qc.ca> (Page consultée le 19 février 2016)



ANNEXES

Annexe 1 – QUELLE EST MA SITUATION DE HANDICAP ?

Annexe 2 – QUI SUIS-JE ?

Annexe 3 – LA BALANCE DÉCISIONNELLE

Annexe 1

QUELLE EST MA SITUATION DE HANDICAP ?

Ce que la médecine dit à mon sujet (diagnostic) :

Les impacts sur mes études sont :

Mes limitations sont :

Les moyens que j'utilise pour y pallier sont :

Ce que les autres perçoivent de moi :



Annexe 2

QUI SUIS-JE ?

Mes intérêts dans la vie sont :

Mon objectif de carrière est :

Mes qualités sont :

Mes points faibles sont :

Les trois mots qui me décrivent le mieux sont :



Centre d'aide aux étudiants

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2121
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-2880
www.aide.ulaval.ca
acsesh@aide.ulaval.ca

